

Votre contrat de fourniture d'électricité 100% verte comprend les présentes conditions tarifaires ainsi que le formulaire Lampiris complété par vos soins et les conditions générales de Lampiris accessibles sur le site [www.lampiris.be](http://www.lampiris.be).

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitué(s) de 3 parties :

- (1) Le coût de l'énergie
- (2) Le prix de distribution (versé à votre GRD)
- (3) Les impôts, taxes et contributions (fixés par les pouvoirs publics)

Type de compteur	Energie (c€/kWh)			Redevance fixe (€/an)	Cotisation verte [2014] (c€/kWh) <sup>(2)</sup>
	Jour	Nuit	Exclusif nuit		
Mono-horaire	7,0821	-	-	35,03	0,3625
Bi-horaire	8,0170	6,1690	-	35,03	0,3625
Mono-horaire et exclusif nuit	7,0821	-	6,0457	35,03	0,3625
Bi-horaire et exclusif nuit	8,0170	6,1690	6,0457	35,03	0,3625

# -16,7 %

Votre intercommunale	Frais de distribution <sup>(3)</sup> (c€/kWh)				Frais de transport <sup>(3)</sup> (c€/kWh)	Location compteur <sup>(4)</sup> (€/an)
	Mono horaire <sup>(5)</sup>	Jour <sup>(6)</sup>	Nuit <sup>(6)</sup>	Exclusif nuit		
SIBELGA	7,9966	7,9966	5,6880	5,2069	1,5781	8,9994

Taxes, redevances, cotisations et surcharges <sup>(7)</sup>			
Votre intercommunale	Taxe sur l'énergie (c€/kWh)	Cotisation fédérale <sup>(8)</sup> (c€/kWh) + Cotisation clients protégés	Total TVAC (c€/kWh)
SIBELGA	0,2024	0,2584	0,4608

### Droit pour le financement (O.S.P.) Montants indexés pour 2014

	€/an
< 1,44 kVA	0,00
1,44 et 6,00 kVA	9,79
6,01 et 9,60 kVA	15,77
9,61 et 13,00 kVA	19,72
13,01 et 18,00 kVA	29,51
18,01 et 36,00 kVA	39,43
36,01 et 56,00 kVA	78,74
> 56,01 kVA	127,96

Lampiris offre à ses clients une électricité 100% verte. C'est un engagement de toujours, résolument tourné vers l'avenir. D'année en année, Lampiris a démontré qu'elle respectait les critères pour être reconnue "100% verte". Lampiris garantit aux clients signant un contrat 100% vert que cet engagement sera respecté pendant la durée de leur contrat.

<sup>(1)</sup> Ces prix sont d'application pour les contrats de fourniture d'électricité avec une consommation annuelle de moins de 50 Mwh.

<sup>(2)</sup> Déterminée et facturée sur base de l'amende administrative fixée par l'état.

<sup>(3)</sup> Versé à votre Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD). Tarifs de réseau tels qu'approuvés par la CREG et publiés par les GRD compétents.

<sup>(4)</sup> Location mensuelle du compteur ou activité de mesure et de comptage.

<sup>(5)</sup> Applicable aux compteurs avec une puissance de raccordement  $\geq$  36 kVA.

<sup>(6)</sup> Applicable aux compteurs avec une puissance de raccordement  $<$  36 kVA.

<sup>(7)</sup> Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire (publiés sur le site officiel [www.creg.be](http://www.creg.be)). Toute modification des taxes, cotisations ou contributions sera répercutée au client sans majoration.

<sup>(8)</sup> Le produit de cette cotisation fédérale est destiné au financement de cinq fonds gérés par la CREG: le fonds dénucléarisation, fonds CREG, fonds social énergie, fonds gaz à effet de serre, fonds clients protégés. Le montant de cette cotisation est fixé par arrêté en application de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. La CREG est habilitée à contrôler la correcte application des dispositions relatives à la cotisation fédérale.

<sup>(9)</sup> Uniquement en Wallonie.

Nos prix sont TVA incluse.

Les prix affichés sont d'application pour les compteurs avec relevé annuel et avec un raccordement basse tension en dessous de 56 kVA. Ils sont valables pour tout contrat signé en 01/2015.



Votre contrat de fourniture de gaz comprend les présentes conditions tarifaires ainsi que le formulaire Lampiris complété par vos soins et les conditions générales de Lampiris accessibles sur le site [www.lampiris.be](http://www.lampiris.be).

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 3 parties :

- (1) Le coût de l'énergie et des tarifs de transport
- (2) Le prix de distribution (versé à votre GRD)
- (3) Les impôts, taxes et contributions (fixés par les pouvoirs publics)

Formule Abonnement	€/par an
Light (consommation annuelle jusqu'à 5000/kWh)	30,00
Sweet (consommation annuelle jusqu'à 5001/kWh et 30000/kWh)	35,00
Standard (consommation annuelle de plus de 30000/kWh)	85,00

Intercommunale	Prix de l'Energie	Prix distribution(**)			Redevance Fixe			Location compteur Relevé annuel
		0-5000 KWh	5001-150.000 KWh	150.001-400.000 KWh	0-5000 KWh	5001-150.000 KWh	150.001-400.000 KWh	
	-15,9 % c€/KWh	c€/KWh	c€/KWh	c€/KWh	€/an	€/an	€/an	€/an
GASELWEST WLN	3,7145	2,82	1,63	1,18	17,55	77,28	754,39	7,11
ORES (Namur) - ex IDEG	3,7145	3,26	1,68	1,27	15,19	94,17	640,95	9,15
IGH	3,7145	3,20	1,63	1,23	15,02	93,12	633,80	9,15
ORES (Luxembourg) - ex INTERLUX	3,7145	3,16	1,81	1,50	13,01	80,68	549,14	9,15
ORES (Brabant wallon) - ex SEDILEC	3,7145	3,13	1,58	1,20	14,85	92,04	626,47	9,15
SIBELGA	3,7145	2,67	1,41	0,74	13,07	75,94	1.077,82	9,58
ORES (Mouscron) - ex SIMOGEL	3,7145	2,55	1,28	0,99	12,24	75,87	516,43	9,15
TECTEO RESA Secteur Gaz	3,7145	2,95	1,76	1,35	38,66	97,95	961,22	6,10

Exemple:	Taxes, cotisations et redevances (***)
La famille Trucmuche consomme annuellement 17.500 kWh de gaz naturel sur l'intercommunale TECTEO RESA Secteur Gaz. Sa facture de gaz comportera les éléments suivants:	
Prix de l'abonnement annuel : 35,00 €	Cotisation fédérale + Cotisation clients protégés (****) 0,0679 c€/KWh
Prix de l'énergie :	
> 17.500 kWh x 3,78 c€/KWh 660,83 €	Contribution énergie 0,1197 c€/KWh
> Terme fixe de distribution = 1 x 97,95 € 97,95 €	
> Terme variable de distribution = 17.500 kWh x 1,76 c€/KWh 307,36 €	Redevance de raccordement (*****) 0,0075 c€/KWh
> Location annuelle du compteur = 12 x 0,51 € 6,10 €	
> 17.500 kWh x 0,1272 c€/KWh 22,26 €	
<b>Soit un total de : 1.136,54 €</b>	<b>TOTAL 0,1674 c€/KWh</b>

Lampiris négocie ses prix d'achat au plus près des prix du marché. Le prix du gaz naturel fluctue donc en fonction des variations du prix du marché sur la base de la formule suivante :

Prix du gaz naturel = TTF103 (Endex) + 0,79 c€/kWh + TVA

**TTF103 (Endex)** : moyenne arithmétique en c€/kWh des prix de référence constatés en fin de journée ("end of day") des contrats "quarter" (contrats de livraison de gaz naturel sur la place de marché néerlandaise TTF pour livraison les mois suivants) tels que publiés sur le site [www.apxendex.com](http://www.apxendex.com). Vous pouvez également consulter les paramètres gaz sur [www.creg.be](http://www.creg.be).

Par souci de simplicité, le prix de votre acompte est basé sur un TTF forecasté sur un an afin de limiter au maximum les variations tarifaires.

La facturation de votre consommation est calculée lors de l'établissement de votre facture de régularisation sur la base de l'index TTF publié le premier jour du trimestre de consommation. La facturation se base sur une estimation des volumes consommés chaque trimestre. A cette estimation est appliquée trimestre par trimestre la formule ci-dessus avec l'index publié le premier jour du trimestre concerné.

(\*) Ces prix sont d'application pour les contrats de fourniture de gaz avec une consommation annuelle de moins de 100 Mwh.

(\*\*) Versé à votre GRD. Tarifs de réseau tels qu'approuvés par la CREG et publiés par les GRD compétents.

(\*\*\*) Les contributions, taxes et surcharges telles en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire (publiés sur le site officiel [www.creg.be](http://www.creg.be)). Pour toute modification ou tout nouvel élément de coût étant la conséquence directe ou indirecte d'une décision législative ou d'une autorité compétente, Lampiris se réserve le droit de modifier ses prix.

Tout nouvel élément de taxes, cotisations ou contributions sera répercuté au client sans majoration.

(\*\*\*\*) La TVA n'est pas d'application sur la cotisation clients protégés.

(\*\*\*\*\*) D'application uniquement en région wallonne. Forfait pour les premiers 100 kWh : 0,75 c€. La TVA n'est pas d'application sur la redevance de raccordement.